

SÉANCE DU 15 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette

Procuration(s) :

M. COSCARAT Jean Michel donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton, Mme JUANTORENA Annie donne pouvoir à Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti donne pouvoir à M. ITHURBURUA Daniel

Etai(ent) absent(s) :/

Etai(ent) excusé(s) : M. COSCARAT Jean Michel, Mme JUANTORENA Annie, M. OLÇOMENDY Betti

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean-Paul

Date convocation : 08 juillet 2024- Date d'affichage : 08 juillet 2024

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE D'IROULEGUY AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024-NOMENCLATURE 8.1

Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 17 décembre 2021 le montant de la participation financière de la Commune d'Irouléguay aux charges de fonctionnement de l'école primaire Publique de Saint Etienne de Baigorri avait été fixé à 900 € par enfant et devait être réévalué chaque année.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce montant, en précisant que le tarif est grevé par la hausse des tarifs de l'électricité

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE d'appliquer pour l'année scolaire 2023- 2024 le tarif de **1026 €** par enfant, quant à la participation financière de la Commune d'Irouléguay, aux charges de fonctionnement de l'Ecole Primaire Publique

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 13/08/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 13/08/2024

Antton CURUTCHARRY

